

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE/DE LA VOIX D'UN ELEVE MINEUR

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous.

1. DESIGNATION DU PROJET

Projet concerné : Vie scolaire – Trombinoscope des élèves à usage interne.

Date(s) d'enregistrement : Année scolaire 2025-2026

Lieu(x) d'enregistrement : Ecole Saint - Charles – 11, avenue Saint-Laurent – 98000 MONACO ...

Nom du bénéficiaire de l'autorisation : Ecole saint - Charles

2. MODES D'EXPLOITATION ENVISAGES

Support(s)	Durée	Étendue de la diffusion
☒ En ligne	1 an	☐ Internet (monde entier) ☐ Extranet ☒ Intranet Précisez le(s) site(s) : Pronote
☐ Projection collective		☐ Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés ☐ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche ☐ Usages de communication externe de l'institution
☐ Autre(s) (précisez)		

3. INFORMATIONS DE L'ELEVE MINEUR

NOM de l'élève : Prénom : Classe : Établissement :	☐ A été informé des objectifs de ce projet, Sait qui pourra voir, entendre l'enregistrement, A compris et dit qu'il était d'accord pour qu'on enregistre son image, sa voix. Date et signature de l'élève :
---	---

4. AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (NOM, prénom)
déclare être le représentant légal du mineur désigné au paragraphe 3. Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom. Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessous concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé : ☐ OUI ☐ NON

Fait à : **Signatures des responsables légaux**

Le (date) :

INFORMATIONS PREALABLES A DESTINATION DES FAMILLES

Cadre légal et réglementaire

L'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible.

Le respect de la vie privée est garanti, notamment par la Constitution et l'article 22 du Code civil.

En application des articles 13, 15 et 16 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer auprès du Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Cadre de la présente autorisation

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support et la publication de l'image et/ou de la voix du mineur représenté dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Le bénéficiaire de l'enregistrement s'interdit expressément de céder l'autorisation présente à un tiers.

Il exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cet enregistrement. L'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de son image et/ou de sa voix susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.
